Impôt et dîme

Impôt - contribution obligatoire aux recettes de l'État, prélevée par le gouvernement sur les revenus des travailleurs et les bénéfices des entreprises, ou ajoutée au prix de certains biens, services et transactions.

La dîme – 10 % des revenus ou de la production annuelle, autrefois prélevée comme impôt pour l'entretien de l'Église et du clergé

Pentateuque

Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains ! Et il lui donna la dîme de tout. Genèse 14:20

Toute la dîme de la terre, soit des semences de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel ; elle est consacrée à l'Éternel. Si quelqu'un veut racheter une partie de sa dîme, il y ajoutera un cinquième. Quant à la dîme du gros ou du petit bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, le dixième sera consacré à l'Éternel. (Lévitique 27:30-32)

Quant aux dîmes que les Israélites offrent en offrande à l'Éternel, je les ai données en héritage aux Lévites. C'est pourquoi je leur ai dit : « Ils n'auront point d'héritage parmi les Israélites. » Parle donc aux Lévites et dis-leur : « Lorsque vous prélèverez des Israélites les dîmes que je vous ai données en héritage, vous en offrirez à l'Éternel un dixième, en offrande. Vous offrirez aussi à l'Éternel une offrande de toutes les dîmes que vous recevrez des Israélites, et vous en donnerez à Aaron, le prêtre, l'offrande de l'Éternel. » (Nombres 18:24, 26, 28)

Vous prélèverez un tribut à l'Éternel sur les hommes de guerre qui sont sortis au combat : une personne sur cinq cents, pour les hommes, les bœufs, les ânes et les moutons. Nombres 31:28

Le tribut que l'Éternel devait aux brebis s'élevait à six cent soixante-quinze. Il y avait trente-six mille bœufs, dont le tribut à l'Éternel était de soixante-douze. Il y avait trente mille cinq cents ânes, dont le tribut à l'Éternel était de soixante et un. Il y avait seize mille hommes, dont le tribut à l'Éternel était de trente-deux. Moïse remit ce tribut, qui était l'offrande prélevée pour l'Éternel, au prêtre Éléazar, comme l'Éternel le lui avait ordonné. (Nombres 31:37-41)

C'est là que vous apporterez vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos offrandes, vos vœux, vos sacrifices volontaires et les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail. Vous choisirez alors un lieu que l'Éternel, votre Dieu, aura choisi pour y faire demeurer son nom ; c'est là que vous apporterez tout ce que je vous ai ordonné : vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos offrandes et tous les vœux que vous aurez faits à l'Éternel. Vous ne mangerez point, dans vos villes, la dîme de votre blé, ni de votre vin, ni de votre huile, ni les premiers-nés de votre gros ou de votre petit bétail, ni aucun des vœux que vous aurez faits, ni vos offrandes volontaires, ni vos sacrifices. (Deutéronome 12:6,11,17)

Tu prélèveras la dîme de tout le produit de tes semailles, de ce que ton champ donnera chaque année. Tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, au lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton vin et de ton huile, ainsi que les premiers-nés de ton gros et de ton petit bétail, afin d'apprendre à craindre toujours l'Éternel, ton Dieu. Au bout de trois ans, tu apporteras toute la dîme de tes produits de cette même année et tu la déposeras dans tes villes. Le Lévite, parce qu'il n'a ni

part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont dans tes villes, viendront manger et seront rassasiés, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tout le travail que tu feras de tes mains. (Deutéronome 14:22-23, 28-29)

Tu célébreras la fête des Semaines en l'honneur de l'Éternel, ton Dieu, en lui offrant volontairement une offrande que tu lui donneras selon la bénédiction qu'il t'aura accordée. (Deutéronome 16:10)

Lorsque tu t'approcheras d'une ville pour la combattre, proclameras-lui la paix. Si elle te répond par la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouve te sera tributaire et te servira. Deutéronome 20:10-11

Lorsque tu auras achevé de prélever la dîme de tous les revenus de ta troisième année, qui est l'année de la dîme, et que tu les auras donnés au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin qu'ils mangent dans tes portes et soient rassasiés; Deutéronome 26:12

Histoire

Ils ne chassèrent pas les Cananéens qui habitaient à Guézer ; mais les Cananéens demeurent jusqu'à ce jour parmi les Éphraïmites, et sont soumis à l'impôt. (Josué 16:10)

Lorsque les Israélites furent devenus puissants, ils exigèrent un tribut des Cananéens, mais ne les chassèrent pas complètement. (Josué 17:13)

Lorsque Israël fut puissant, il imposa un tribut aux Cananéens, sans toutefois les expulser complètement. Zabulon n'expulsa pas non plus les habitants de Kitron ni ceux de Nahalol ; les Cananéens s'établirent parmi eux et devinrent tributaires. Nephtali n'expulsa pas non plus les habitants de Beth-Schémesch ni ceux de Béthanath ; il s'établit parmi les Cananéens, habitants du pays ; néanmoins, les habitants de Beth-Schémesch et de Béthanath devinrent tributaires. Les Amorites voulurent s'établir sur le mont Hérés, à Ajalon, et à Shaalbim ; mais la main de la maison de Joseph prévalut, et ils devinrent tributaires. (Juges 1:28, 30, 33, 35)

Adoram était chargé de percevoir le tribut, et Josaphat, fils d'Ahilud, en était le secrétaire. (2 Samuel 10:24)

Ahishar était intendant de la maison, et Adoniram, fils d'Abda, était chargé du tribut. 1 Rois 4:6

Salomon imposa un tribut de servitude à leurs enfants restés après eux dans le pays, que les Israélites n'avaient pas pu exterminer entièrement. Ce tribut se perpétue jusqu'à ce jour. (1 Rois 9:21)

Alors le roi Roboam envoya Adoram, chargé du prélèvement des impôts ; et tout Israël le lapida, et il mourut. Aussitôt, le roi Roboam se hâta de le faire monter dans son char pour s'enfuir à Jérusalem. (1 Rois 12:18)

Pharaon Néko le fit arrêter à Ribla, au pays de Hamath, pour qu'il ne règne pas à Jérusalem ; et il imposa au pays un tribut de cent talents d'argent et d'un talent d'or. (2 Rois 23:33)

Jojakim remit l'argent et l'or à Pharaon, mais il leva les impôts du pays pour remettre l'argent, conformément à l'ordre de Pharaon. Il exigea de chaque habitant du pays l'argent et l'or, selon son impôt, pour les remettre à Pharaon Nécho. (2 Rois 23:35)

Quant à tous les peuples restants des Hittites, des Amorites, des Phéréziens, des Hivites et des Jébusiens, qui n'étaient pas d'Israël, mais de leurs descendants restés après eux dans le pays et que les Israélites n'avaient pas exterminés, Salomon les soumit à payer un tribut jusqu'à ce jour. (2 Chroniques 8:7-8)

Alors le roi Roboam envoya Hadoram, chargé du prélèvement des impôts ; les Israélites le lapidèrent et il mourut. Mais le roi Roboam se hâta de le faire monter dans son char pour s'enfuir à Jérusalem. (2 Chroniques 10:18)

La crainte de l'Éternel s'empara de tous les royaumes des pays voisins de Juda, de sorte qu'ils ne firent point la guerre à Josaphat. Quelques Philistins lui apportèrent des présents et un tribut d'argent ; les Arabes lui offrirent des troupeaux : sept mille sept cents béliers et sept mille sept cents boucs. Josaphat devint extrêmement riche ; il fit construire en Juda des forteresses et des villes de commerce. (2 Chroniques 17:10-12)

Dès que le commandement fut proclamé, les Israélites apportèrent en abondance les prémices du blé, du vin, de l'huile et du miel, ainsi que tous les produits des champs ; ils apportèrent aussi en abondance la dîme de toutes choses. Quant aux Israélites et aux Judaiens qui habitaient les villes de Juda, ils apportèrent également la dîme des bœufs et des brebis, ainsi que la dîme des choses saintes consacrées à l'Éternel, leur Dieu, et les accumulèrent en tas. Ils apportèrent fidèlement les offrandes, les dîmes et les biens consacrés. Cononia, le Lévite, en était l'autorité principale, et Shimeï, son frère, était son second. (2 Chroniques 31:5-6,12)

Voici la copie de la lettre qu'ils lui ont envoyée, à Artaxerxès, roi : « Tes serviteurs, les hommes qui se trouvent de ce côté du fleuve, et à cette date, sachez que les Juifs qui sont montés de chez vous jusqu'à nous sont arrivés à Jérusalem, où ils rebâtissent la ville rebelle et délabrée ; ils en ont dressé les murailles et consolidé les fondations. Sachez maintenant que si cette ville est rebâtie et ses murailles reconstruites, ils ne paieront ni péage, ni tribut, ni droits de douane, et vous porterez ainsi préjudice aux revenus du roi. » (Esdras 4:11-13)

La lettre que vous nous avez envoyée a été lue clairement devant moi. J'ai donné des instructions, et des recherches ont été menées. Il s'avère que cette ville, depuis des temps anciens, s'est insurgée contre les rois, et que des rébellions et des séditions y ont été perpétrées. De puissants rois ont régné sur Jérusalem, dominant tous les pays au-delà du fleuve ; ils recevaient des péages, des tributs et des droits de douane. Donnez maintenant l'ordre de faire cesser ces agissements, et que cette ville ne soit pas rebâtie avant que je vous donne un autre ordre. (Esdras 4:18-21)

De plus, je décrète ce que vous ferez aux anciens de ces Juifs pour la construction de cette maison de Dieu : que sur les biens du roi, même sur le tribut perçu au-delà du fleuve, les dépenses leur soient immédiatement versées afin qu'ils ne soient pas entravés. (Esdras 6:8)

Nous vous certifions également qu'il ne sera permis d'imposer ni péage, ni tribut, ni taxe à aucun des prêtres, des Lévites, des chantres, des portiers, des Nethinim ou des ministres de cette maison de Dieu. (Esdras 7:24)

D'autres encore dirent : « Nous avons emprunté de l'argent pour payer le tribut au roi, et cela sur nos terres et nos vignes. » (Néhémie 5:4)

Nous devrons apporter aux prêtres, dans les chambres du temple de notre Dieu, les prémices de notre pâte, nos offrandes, les fruits de tous nos arbres, le vin et l'huile ; et les dîmes de nos terres aux

Lévites, afin qu'ils les perçoivent dans toutes les villes où nous cultivons nos terres. Le prêtre, fils d'Aaron, sera avec les Lévites lorsque ceux-ci percevront les dîmes ; et les Lévites apporteront la dîme des dîmes au temple de notre Dieu, dans les chambres, au trésor. (Néhémie 10:37-38)

À cette époque, on désigna des responsables des chambres des trésors, des offrandes, des prémices et des dîmes, afin d'y recueillir, dans les champs des villes, les portions de la loi destinées aux prêtres et aux Lévites. Car Juda se réjouissait pour ses prêtres et pour les Lévites qui étaient en attente. (Néhémie 12:44)

Il lui avait préparé une grande chambre où, auparavant, on avait déposé les offrandes de viande, l'encens, les ustensiles, la dîme du blé, du vin nouveau et de l'huile, qui devaient être données aux Lévites, aux chantres et aux portiers, ainsi que les offrandes des prêtres. Alors tout Juda apporta dans les trésors la dîme du blé, du vin nouveau et de l'huile. (Néhémie 13:5,12)

Le roi Assuérus imposa un tribut au pays et aux îles de la mer. (Esther 10:1)

Prophètes

Alors se lèvera à sa place un collecteur d'impôts, dans la gloire du royaume ; mais en peu de jours il sera détruit, ni par la colère, ni par le combat. Daniel 11:20

Venez à Béthel et péchez ; à Guilgal, multipliez les transgressions ; apportez vos sacrifices chaque matin et vos dîmes tous les trois ans. Offrez un sacrifice d'actions de grâces avec du levain, et proclamez les offrandes volontaires ; car cela vous plaît, enfants d'Israël, dit le Seigneur, l'Éternel. (Amos 4:4-5)

Un homme peut-il voler Dieu ? Pourtant, vous m'avez volé. Mais vous dites : « En quoi t'avons-nous volé ? » Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes maudits, car vous m'avez volé, vous, la nation tout entière. Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait des vivres dans ma maison ; mettez-moi ainsi à l'épreuve, dit l'Éternel des armées, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. Je menacerai pour vous le dévoreur, et il ne détruira pas les fruits de votre terre ; la vigne ne sera pas stérile dans vos champs, dit l'Éternel des armées. Toutes les nations vous diront bienheureux, car vous serez un pays de délices, dit l'Éternel des armées. (Malachie 3:8-12)

Évangiles

Arrivés à Capernaüm, les collecteurs de tributs vinrent trouver Pierre et lui demandèrent : « Votre maître ne paie-t-il pas le tribut ? » Il répondit : « Si. » Lorsqu'il fut entré dans la maison, Jésus l'arrêta et lui dit : « Qu'en penses-tu, Simon ? De qui les rois de la terre perçoivent-ils les taxes ou le tribut ? De leurs propres enfants ou des étrangers ? » Pierre lui répondit : « Des étrangers. » Jésus lui dit : « Alors les enfants sont exemptés. Toutefois, pour ne pas les scandaliser, va à la mer, jette un hameçon et prends le premier poisson qui remontera ; ouvre-lui la bouche et tu y trouveras une pièce d'argent. Prends-la et donne-la-leur de ma part et de la leur. » (Matthieu 17:24-27)

Alors les pharisiens allèrent trouver Jésus et se concertèrent sur la manière de le prendre au piège de ses propres paroles. Ils envoyèrent vers lui leurs disciples accompagnés des hérodiens, en disant : « Maître, nous savons que tu es véridique et que tu enseignes la voie de Dieu en toute vérité, sans te soucier de personne, car tu ne fais pas acception de personnes. Dis-nous donc : qu'en penses-tu ?

Est-il permis de payer l'impôt à César, ou non ? » Mais Jésus, connaissant leur malice, leur dit : « Pourquoi me tentez-vous, hypocrites ? Montrez-moi la monnaie de l'impôt. » Ils lui apportèrent un denier. Il leur demanda : « De qui sont cette image et cette inscription ? » Ils répondirent : « De César. » Alors il leur dit : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Matthieu 22:15-21)

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! Car vous payez la dîme de la menthe, de l'anis et du cumin, et vous négligez les points les plus importants de la loi : la justice, la miséricorde et la fidélité. Voilà ce qu'il fallait faire, sans négliger le reste. (Matthieu 23:23)

Lorsqu'ils furent arrivés, ils lui dirent : « Maître, nous savons que tu es véridique et que tu ne te soucies de personne, car tu ne fais pas acception de personnes, mais tu enseignes la voie de Dieu en toute vérité. Est-il permis de payer l'impôt à César, ou non ? Devons-nous payer, ou non ? » Mais lui, connaissant leur hypocrisie, leur dit : « Pourquoi me tentez-vous ? Apportez-moi une pièce de monnaie, que je la voie. » Ils la lui apportèrent. Et il leur dit : « De qui sont cette image et cette inscription ? » Ils lui répondirent : « De César. » Jésus leur répondit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Et ils furent émerveillés de lui. (Marc 12, 14-17)

Jésus s'assit en face du trésor et observa comment la foule y déposait de l'argent ; beaucoup de riches y déposaient de grosses sommes. Une pauvre veuve vint et y déposa deux petites pièces, qui font un sou. Jésus appela ses disciples et leur dit : « En vérité, je vous le dis, cette pauvre veuve a déposé plus que tous ceux qui ont déposé dans le trésor ; car tous ont déposé de leur superflu, mais elle, de son indigence, a déposé tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre. » (Marc 12, 41-44)

En ce temps-là, parut un édit de César Auguste, ordonnant un recensement de toute la terre. (Ce premier recensement eut lieu lorsque Cyrène était gouverneur de Syrie.) Tous allèrent se faire recenser, chacun dans sa ville. Joseph aussi monta de Galilée, de la ville de Nazareth, en Judée, à Bethléem, la ville de David, (parce qu'il était de la maison et de la lignée de David), pour se faire recenser avec Marie, sa fiancée, qui était enceinte. (Luc 2:1-5)

Malheur à vous, pharisiens ! car vous payez la dîme de la menthe, de la rue et de toutes sortes d'herbes, et vous négligez la justice et l'amour de Dieu ; voilà ce qu'il fallait faire, sans négliger le reste. (Luc 11:42)

Deux hommes montèrent au temple pour prier ; l'un était pharisien, et l'autre publicain. Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même : « Ô Dieu, je te remercie de ce que je ne suis pas comme les autres hommes, qui sont voleurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain. Je jeûne deux fois par semaine, je donne la dîme de tout ce que je possède. » Le publicain, se tenant à distance, n'osait même pas lever les yeux au ciel, mais il se frappait la poitrine en disant : « Ô Dieu, aie pitié de moi, pécheur ! » (Luc 18, 10-13)

Ils lui demandèrent : « Maître, nous savons que tu dis et enseignes avec droiture, que tu ne prends parti pour personne, mais que tu enseignes fidèlement la voie de Dieu. Est-il permis de payer l'impôt à César, ou non ? » Mais il connut leur ruse et leur dit : « Pourquoi me tentez-vous ? Montrez-moi une pièce de monnaie. De qui portent-elles l'effigie et l'inscription ? » Ils répondirent : « De César. » Il leur dit alors : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Luc 20, 21-25)

Il leva les yeux et vit les riches déposer leurs offrandes dans le tronc. Il vit aussi une pauvre veuve y déposer deux petites pièces. Et il dit : « En vérité, je vous le dis, cette pauvre veuve a donné plus que

tous les autres ; car tous ceux-ci ont donné de leur superflu aux offrandes de Dieu, mais elle, de son indigence, a donné tout ce qu'elle avait pour vivre. » (Luc 21, 1-4)

Alors toute la foule se leva et le conduisit devant Pilate. Ils commencèrent à l'accuser, disant : « Nous avons trouvé cet homme qui pervertit la nation et qui interdit de payer le tribut à César, se disant lui-même Christ, roi. » Pilate lui demanda : « Es-tu le roi des Juifs ? » Il lui répondit : « Tu le dis. » Alors Pilate dit aux chefs des prêtres et au peuple : « Je ne trouve en cet homme aucun motif de condamnation. » (Luc 23, 1-4)

Après cela, Judas le Galiléen se leva à l'époque du recensement et entraîna à sa suite une foule nombreuse ; il périt lui aussi, et tous ceux qui lui avaient obéi furent dispersés. (Actes 5:37)

Épîtres

C'est aussi pour cela que vous payez les impôts, car ils sont ministres de Dieu, tout au long de cette tâche. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : l'impôt à qui l'impôt est dû, la taxe à qui la taxe est due, le respect à qui le respect est dû, l'honneur à qui l'honneur est dû. (Romains 13:6-7)

Et en vérité, ceux qui sont de la lignée de Lévi, et qui reçoivent la charge de prêtre, ont l'ordre de percevoir la dîme du peuple selon la loi, c'est-à-dire de leurs frères, bien qu'ils soient issus des reins d'Abraham. Mais celui qui n'est pas de leur lignée a perçu la dîme d'Abraham et a béni celui qui avait reçu les promesses. Et, sans aucune contradiction, le moindre est béni par rapport au meilleur. Ici, ce sont des morts qui perçoivent la dîme ; mais là, c'est celui qui la perçoit, celui dont il est attesté qu'il vit. Et, comme je peux le dire, Lévi aussi, qui perçoit la dîme, la payait en Abraham. (Hébreux 7:5-9)

Apocryphes

Le peuple prit Joachaz, fils de Josias, et le fit roi à la place de son père Josias, alors qu'il avait vingt-trois ans. Il régna trois mois en Judée et à Jérusalem ; puis le roi d'Égypte le déposa de Jérusalem et imposa sur le pays un impôt de cent talents d'argent et d'un talent d'or. (1 Esdras 1:34-36)

Au roi Artexerxès, notre seigneur, à tes serviteurs, Rathumus le chroniqueur, et Semellius le scribe, et au reste de leur conseil, ainsi qu'aux juges qui sont en Célosyrie et en Phénicie. Que le roi sache maintenant que les Juifs qui sont montés de chez toi jusqu'à nous, étant entrés à Jérusalem, cette ville rebelle et perverse, reconstruisent les places publiques, réparent ses murailles et posent les fondations du temple. Maintenant, si cette ville et ses murailles sont reconstruites, non seulement ils refuseront de payer le tribut, mais ils se rebelleront aussi contre les rois. (1 Esdras 2:17-19)

De même, ceux qui ne sont pas soldats et ne participent pas aux guerres, mais qui pratiquent l'agriculture, lorsqu'ils ont récolté ce qu'ils avaient semé, ils l'apportent au roi et s'obligent les uns les autres à payer le tribut au roi. 1 Esdras 4:6

De plus, il écrivit pour tous les Juifs qui avaient quitté son royaume pour s'installer en Judée, concernant leur liberté : aucun officier, aucun gouverneur, aucun lieutenant, ni trésorier ne devait entrer de force chez eux ; tout le pays qu'ils occupaient devait être libre de tout tribut ; et les Édomites devaient céder les villages juifs qu'ils contrôlaient alors. Il était également prévu de verser vingt talents par an pour la construction du temple, jusqu'à son achèvement, et dix autres talents par an pour l'entretien quotidien des holocaustes sur l'autel, conformément au commandement d'en offrir

dix-sept. Enfin, il stipulait que tous ceux qui étaient partis de Babylone pour bâtir la ville devaient jouir de la pleine liberté, ainsi que leur descendance et tous les prêtres qui étaient partis. (1 Esdras 4:49-53)

Les hommes de ces lieux étaient enclins à la rébellion et à la guerre ; et il y avait à Jérusalem des rois puissants et féroces, qui régnaient et exigeaient des tributs en Célosyrie et en Phénicie. (1 Esdras 2:27)

J'ai aussi ordonné qu'on la reconstruise entièrement ; et qu'on s'efforce de secourir ceux qui sont déportés parmi les Juifs, jusqu'à ce que la maison de l'Éternel soit achevée. Sur le tribut de Célosyrie et de Phénicie, une part sera soigneusement versée à ces hommes pour les sacrifices de l'Éternel, c'est-à-dire à Zorobabel, le gouverneur, pour des taureaux, des béliers et des agneaux ; et aussi du blé, du sel, du vin et de l'huile, et ce, continuellement chaque année sans autre question, selon ce que les prêtres de Jérusalem indiqueront pour les dépenses quotidiennes ; afin que des offrandes soient faites au Dieu Très-Haut pour le roi et pour ses enfants, et qu'ils prient pour leur vie. (1 Esdras 6:28-31)

Je vous ordonne aussi de n'exiger aucun impôt, ni aucune autre imposition, d'aucun prêtre, ni d'aucun Lévite, ni d'aucun chantre, ni d'aucun portier, ni d'aucun ministre du temple, ni d'aucun de ceux qui exercent une fonction dans ce temple, et que personne n'ait le pouvoir de leur imposer quoi que ce soit. (1 Esdras 8:22)

Fais de tous tes dons un visage joyeux, et donne tes dîmes avec allégresse. Ecclésiastique 35:9

Il rassembla une armée puissante et dominait des pays, des nations et des rois, qui lui étaient soumis. 1 Maccabées 1:4

Deux ans plus tard, le roi envoya son chef des collecteurs d'impôts aux villes de Juda. Celui-ci arriva à Jérusalem avec une grande foule et leur adressa des paroles de paix, mais tout n'était que tromperie. Car, une fois qu'ils l'eurent cru, il fondit soudainement sur la ville, la ravagea cruellement et extermina une grande partie du peuple d'Israël. (1 Maccabées 1:29-30)

Néanmoins, voyant que les richesses de son trésor s'épuisaient et que les tributs du pays étaient faibles, à cause des dissensions et de la peste qu'il avait fait proliférer en abolissant les lois ancestrales, il craignit de ne plus pouvoir supporter les charges ni d'offrir des présents aussi généreusement qu'auparavant, car il avait surpassé en richesse les rois qui l'avaient précédé. C'est pourquoi, fort troublé, il résolut de se rendre en Perse pour y percevoir les tributs des pays et amasser une importante somme d'argent. (1 Maccabées 3:29-31)

Ils apportèrent aussi les vêtements des prêtres, les prémices et les dîmes ; et ils réveillèrent les Nazaréens qui avaient accompli leurs jours. (1 Maccabées 3:49)

Et qu'ils étaient des hommes d'une grande vaillance. On lui raconta aussi leurs guerres et leurs actes de bravoure parmi les Galates, comment ils les avaient conquis et soumis à leur tribut. On lui raconta également comment, par leur ruse et leur patience, ils avaient conquis toute la région, bien qu'elle fût très éloignée d'eux, ainsi que les rois venus des extrémités de la terre, jusqu'à ce qu'ils les aient vaincus et leur aient infligé une grande défaite, de sorte que les autres leur versaient un tribut chaque année. On lui raconta comment ils l'avaient capturé vivant et avaient conclu une alliance selon laquelle lui et ses successeurs paieraient un lourd tribut et donneraient des otages, ce qui fut convenu. (1 Maccabées 8:2, 4, 7)

Et maintenant, je vous affranchis, et pour vous, je libère tous les Juifs des tributs, des taxes sur le sel et des impôts de la couronne. Quant à ce qui m'appartient de recevoir pour le tiers de la semence et la moitié du fruit des arbres, je vous le libère à compter de ce jour, afin qu'ils ne soient plus prélevés sur la terre de Judée, ni des trois gouvernements qui y sont rattachés, issus du pays de Samarie et de Galilée, à compter de ce jour et à jamais. Que Jérusalem aussi soit sainte et libre, avec ses frontières, tant de la dîme que des tributs. (1 Maccabées 10:29-31)

De plus, je libère librement tous les Juifs qui avaient été emmenés captifs hors du pays de Judée et conduits dans n'importe quelle partie de mon royaume, et j'exige que tous mes officiers remettent les tributs, même sur leur bétail. (1 Maccabées 10:33)

Alors Jonathan demanda au roi d'exempter la Judée, ainsi que les trois gouvernements et le pays de Samarie, de tout tribut ; et le roi lui promit trois cents talents. (1 Maccabées 11:28)

Quant aux autres biens qui nous appartiennent, aux dîmes et aux droits de douane qui nous reviennent, ainsi qu'aux salines et aux impôts de la couronne qui nous sont dus, nous les en remettons intégralement pour leur soulagement. 1 Maccabées 11:35

Quant à toute négligence ou faute commise jusqu'à ce jour, nous la pardonnons, ainsi que l'impôt de la couronne que vous nous devez ; et si un autre tribut a été payé à Jérusalem, il ne sera plus dû. 1 Maccabées 13:39

Maintenant donc, remettez les villes que vous avez prises et les tributs des lieux sur lesquels vous avez exercé votre domination hors des frontières de la Judée ; ou bien donnez-moi pour elles cinq cents talents d'argent ; et pour le tort que vous avez causé et les tributs des villes, cinq cents talents supplémentaires ; sinon, nous viendrons vous combattre. (1 Maccabées 15:30-31)

Nicanor s'engagea donc à gagner suffisamment d'argent auprès des Juifs captifs pour couvrir le tribut de deux mille talents que le roi devait payer aux Romains. (2 Maccabées 8:10)

Ainsi, celui qui s'était chargé de payer aux Romains leur tribut au moyen de captifs à Jérusalem, proclamait que les Juifs avaient Dieu pour les protéger et que, par conséquent, ils ne pouvaient être lésés, car ils suivaient les lois qu'il leur avait données. (2 Maccabées 8:36)

Jasher

Kedorlaomer, roi d'Élam, s'éloigna des familles des fils de Cham ; il les combattit et les soumit. Il marcha ensuite sur les cinq villes de la plaine, les combattit et les soumit, et elles furent sous son autorité. Elles le servirent pendant douze ans et lui payèrent un impôt annuel. (Jasher 11:10-11)

La cinquième année du séjour d'Abram au pays de Canaan, les habitants de Sodome et de Gomorrhe, ainsi que toutes les villes de la plaine, se révoltèrent contre le pouvoir de Kedorlaomer, roi d'Élam. Car tous les rois des villes de la plaine avaient été soumis à Kedorlaomer pendant douze ans et lui avaient versé un impôt annuel ; mais en ces jours-là, la treizième année, ils se rebellèrent contre lui. (Jasher 13:11)

Nous savons que les rois ont coutume de percevoir un impôt annuel auprès des vivants, mais non seulement tu le fais, mais tu exiges aussi un impôt quotidien des morts. Le roi répondit à Rikayon : « Ton nom ne sera plus Rikayon, mais Pharaon, puisque tu as exigé un impôt des morts. » Et il prit le

nom de Pharaon. Rikayon, devenu Pharaon, s'empara rusément du pouvoir en Égypte et imposa un impôt à tous les habitants du pays. (Jasher 14:19, 27, 31)

Abram et tous les siens partirent du torrent de Mitsraïm et arrivèrent en Égypte. À peine avaient-ils franchi les portes de la ville que les gardes se présentèrent à eux et leur dirent : « Donnez la dîme au roi sur tout ce que vous possédez, et alors vous pourrez entrer dans la ville. » Abram et ceux qui étaient avec lui obéirent. Arrivés en Égypte, ils apportèrent le coffre où était cachée Saraï, et les Égyptiens virent le coffre. Les serviteurs du roi s'approchèrent d'Abram et lui demandèrent : « Que caches-tu dans ce coffre que nous n'avons pas vu ? Ouvre-le et donne la dîme au roi de tout ce qu'il contient. » (Jasher 15:8-10)

Les fils de Jacob leur jurèrent de ne pas s'en prendre à eux, et tous les rois des Cananéens leur jurèrent également. Dès lors, les fils de Jacob leur imposèrent un tribut. (Jasher 40:48)

Toute l'Égypte était sous la protection de Joseph, qui fit la guerre à tous ses ennemis environnants et les soumit. Il soumit également tout le pays et tous les Philistins, jusqu'aux frontières de Canaan, et tous étaient sous son autorité. Ils lui versaient un tribut annuel. Tous les pays des Philistins, de Canaan, de Sidon et ceux situés au-delà du Jourdain apportèrent des présents à Joseph durant toute sa vie, et tout le pays était sous sa domination. Ils lui apportaient le tribut annuel prescrit, car Joseph avait combattu et soumis tous ses ennemis environnants. Tout le pays était sous sa domination, et Joseph siégeait en toute sécurité sur son trône en Égypte. (Jasher 58:8,12)

La quatre-vingt-quatrième année, soit la cinquantième année du règne d'Hadad, fils de Bédad, roi d'Édom, Hadad rassembla tous les fils d'Ésaü et prépara son armée, forte d'environ quatre cent mille hommes. Il se dirigea vers le pays de Moab pour combattre les Moabites et leur imposer un tribut. Lorsque tous les Madianites eurent péri au combat et que les Moabites eurent réussi à s'échapper, Hadad soumit tout Moab à son autorité. Ils payèrent l'impôt annuel prescrit, puis Hadad retourna dans son pays. (Jasher 62:6,13)

Kikianus partit donc contre Aram et les peuples de l'Orient ; il les combattit et les vainquit, et tous tombèrent blessés devant lui et son peuple. Il en fit un grand nombre, les soumit comme au début et campa sur leurs terres pour y percevoir le tribut habituel. Kikianus combattit de nouveau Aram et les peuples de l'Orient, les soumit comme auparavant, et ils lui payèrent le tribut habituel. Puis il retourna dans son pays. (Jasher 72:4-5,11)

Tous les peuples de l'Orient rebroussèrent chemin et s'enfuirent. Moïse et les Koushites les poursuivirent, les soumirent et leur imposèrent un impôt, selon leur coutume. Aram fut également soumis par Moïse et les Koushites, qui lui donnèrent aussi l'impôt habituel. (Jasher 73:43,46)

Abianus établit des officiers en Édom, et tous les Édomiens lui devinrent soumis et tributaires. Abianus retourna ensuite dans son pays, Chittim. Durant son règne, il leva une armée et marcha contre les habitants de Bretagne et de Kernanie, les descendants d'Élisée, fils de Javan. Il les vainquit et les soumit à son tribut. (Jasher 90:10,29)

Jubilés

Et Jacob se leva de bon matin, le quatorzième jour de ce mois, et il donna la dîme de tout ce qui était venu avec lui, hommes et bétail, or, vases et vêtements ; oui, il donna la dîme de tout. (Jubilés 32:2)

Il préleva la dîme de tous les animaux purs et offrit un holocauste ; quant aux animaux impurs, il ne les donna pas à son fils Lévi, qui lui offrit en échange la vie de tous les hommes qui les possédaient. Lévi exerça la fonction de prêtre à Béthel, de préférence à ses dix frères, devant son père Jacob. Il y fut prêtre, et Jacob fit son vœu. Ainsi, Lévi donna de nouveau la dîme à l'Éternel, la sanctifia et elle lui devint sainte. C'est pourquoi il est prescrit sur les tables célestes, comme une loi, de donner de nouveau la dîme pour manger devant l'Éternel chaque année, au lieu choisi pour que son nom y demeure. Cette loi est perpétuelle et sans limite de temps. Cette ordonnance est écrite afin qu'elle soit accomplie chaque année par la consommation de la seconde dîme devant l'Éternel, au lieu choisi, et qu'il n'en reste rien d'une année à l'autre. (Jubilés 32:8-11)

Toutes les dîmes des bœufs et des brebis seront consacrées à l'Éternel et appartiendront à ses prêtres, qui les mangeront devant lui chaque année ; car ainsi est ordonné et gravé, concernant la dîme, sur les tables célestes. (Jubilés 32:15)

Il les soumit et leur imposa un tribut, cinq produits de leurs terres, et il bâtit Robel et Tamnatares. (Jubilés 34:8)

Jacob envoya dire à ses fils de faire la paix, et ils firent la paix avec lui. Ils leur imposèrent le joug de la servitude, de sorte qu'ils payèrent toujours un tribut à Jacob et à ses fils. Ils continuèrent à payer ce tribut à Jacob jusqu'au jour où il descendit en Égypte. (Jubilés 38:12-13)

Livres perdus de la Bible

Or, il arriva qu'un édit de l'empereur Auguste fut promulgué, ordonnant le recensement de tous les Juifs de Bethléem de Judée. Joseph dit : « Je veillerai à ce que mes enfants soient recensés ; mais que ferai-je de cette jeune femme ? J'aurais honte de la faire recenser comme ma femme ; et si je la recense comme ma fille, tout Israël saura qu'elle n'est pas ma fille. Quand le Seigneur aura jugé bon, qu'il fasse ce qui lui semblera bon. » Il sella l'ânesse, la fit monter dessus, et Joseph et Simon la suivirent. Ils arrivèrent à Bethléem en cinq kilomètres. (Évangile selon saint Jean 12:1-5)

L'an trois cent neuf du règne d'Alexandre, Auguste publia un décret ordonnant à chacun de se rendre dans son pays pour y être recensé. Joseph se leva donc et, avec Marie, son épouse, il se rendit à Jérusalem, puis à Bethléem, afin que lui et sa famille soient recensés dans la ville de ses pères. (Évangile de l'enfance de Jésus-Christ 1:4-5)

Livres oubliés d'Éden

À une époque où nos pères jouissaient d'une grande paix grâce à la stricte observance de la Loi, et où leur situation était heureuse, au point que Séleucos Nicanor, roi d'Asie, approuvait l'impôt pour le service du Temple et reconnaissait notre entité politique, c'est précisément à ce moment-là que certains hommes, agissant de manière factieuse contre l'harmonie générale, nous ont entraînés dans de nombreux et divers malheurs. (4 Maccabées 2:10)

J'ai le désir de bâtir un château entre ciel et terre, et je te prie de m'envoyer de toi un homme sage et intelligent pour le construire, répondre à toutes mes questions et percevoir les impôts et les droits de douane d'Assyrie pendant trois ans. (Histoire d'Ahikar 4:2)

Ils nous ont provoqués et vaincus, et beaucoup d'entre nous ont fui en Égypte, craignant les impôts que le roi d'Égypte nous réclame. Alors il dit au roi : « Ne vous irritez pas, ô mon seigneur ! J'irai en

Égypte, je rapporterai les réponses au pharaon, je lui montrerai cette lettre et je lui répondrai au sujet des impôts. Je renverrai tous ceux qui ont fui ; et je couvrirai tes ennemis de honte avec l'aide du Dieu Très-Haut, pour le bonheur de ton royaume. » (Histoire d'Ahikar 5:5,7)

Mais, ô mon seigneur le roi ! ce que tu as dit au sujet des impôts d'Égypte pour trois ans, or la stabilité d'un royaume repose sur une justice rigoureuse. Et si tu l'emportes et que je suis incapable de te répondre, alors mon seigneur le roi t'enverra les impôts dont tu as parlé. (Histoire d'Ahikar 5:24)

Lorsque Pharaon vit qu'Haïqâr l'avait convaincu et lui avait rendu ses réponses, il fut aussitôt enthousiasmé et ordonna de collecter pour lui l'impôt de trois années et de l'apporter à Haïqâr. Le roi commença alors à l'interroger sur ses relations avec Pharaon depuis son arrivée jusqu'à son départ, sur les réponses qu'il avait apportées à ses questions, sur la manière dont il avait perçu l'impôt, les vêtements et les présents. Le roi Sennachérib, empli de joie, dit à Haïqâr : « Prends de ce tribut ce que tu désires, car tout est à ta portée. » (Histoire d'Ahikar 6:36, 46-47)

Nous ne leur avons fait aucun mal, ils sont devenus tributaires de nous et nous leur avons rendu leur butin. Testament de Juda 1:49

Ils nous demandèrent alors des conditions de paix ; et, après avoir consulté notre père, nous les avons reçus comme tributaires. Ils nous donnèrent cinq cents cors de blé, cinq cents baths d’huile et cinq cents mesures de vin, jusqu’à la famine qui nous fit descendre en Égypte. (Testament de Juda 2:8-9)